EDITION N° 2

23 JUIN 2020

DOMART SUR LA LUCE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le mot du Maire

A toutes et à tous,

Des résultats électoraux surprenants et une période de crise sanitaire inattendue !

Une nouvelle équipe municipale, soudée, vient de me donner le poste de premier magistrat de la commune. Merci à eux pour leur confiance mais aussi à vous pour vos différents encouragements reçus.

Sachez que nous allons continuer et améliorer si possible les différents engagements pris par l'ancienne équipe, et bien sûr, ferons aboutir d'autres projets.

Cette période très particulière que nous venons de traverser nous a cependant fait prendre conscience du dévouement de nos professionnels de santé et de toutes les personnes qui ont œuvré pour nous protéger, de toutes celles et ceux qui ont travaillé, en ces jours difficiles, pour que nous puissions continuer à avoir un « semblant de vie normale ».

Jamais nous ne pourrons assez leur dire combien nous leur sommes reconnaissants.
Toutefois, chacun de nous sait qu' *« après la pluie vient le beau temps ! »*

Alors gardons espoir, et rappelons-nous que nous sortirons grandis de ces jours sombres. Là où hier, nous étions essentiellement centrés sur nos problèmes personnels, nous avons réappris à nous soucier des autres.

Aussi, en attendant des jours meilleurs,

Restons tous vigilants, appliquons toujours les gestes barrières, prenons soin de nos proches.

Bien à vous.

Joël WALLET

Commune de Domart sur la Luce : http://www.domart-sur-la-luce.fr/

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr **Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81**

Publication : WALLET Joël **Rédaction :CHOVAUX Bernard**

INFORMATIONS COMMUNALES

Recherches de candidats pour la Commission Communale des Impôts indirects (CCID):

Cette commission, dont le rôle est de répondre aux demandes de l'administration fiscale sur l'état et l'évolution des propriétés privées suite à certains changements de surface, d'aménagements, de destination, d'occupation...est composée d'élus locaux et d'administrés du village .Elle est présidée par le maire et se réunit une fois par an. Vous pouvez participer, en toute impartialité, à ses travaux. La mairie doit fournir une liste de 24 noms et l'administration en retiendra 12 au total. Si vous êtes candidat(e) à ce rôle, faîtes vous connaître avant le 7 juillet auprès de la mairie (coupon-réponse, permanences, tél, mails).

Recherches de candidats pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Cet organisme, dont la raison d'être était l'aide sociale, est aujourd'hui remplacé par la même institution (CCIAS) relevant de la CCALN. Toutefois il est toujours officiellement « en activité » dans notre commune et doit être renouvelé après chaque élection municipale. Il se réunit une fois par an sauf cas grave. Il est composé paritairement de 4 élus et 4 administrés et placé sous la présidence du maire. Si vous êtes intéressé(e) pour en faire partie, vous pouvez contacter la mairie avant le 7 juillet (coupon-réponse p4, permanences, tél, mails).

Participations aux travaux des commissions communales :

Le conseil municipal a créé ses commissions de travail lors de sa réunion du 9 juin et souhaite en ouvrir certaines aux administrés. Il s'agit des commissions suivantes:

Marais-Environnement-Cimetière, *Patrimoine-Bâtiments-Voirie-Sécurité*

Fêtes et cérémonies

Ces commissions ont pour rôle d' aider le conseil municipal (études de devis, recherches d'éléments, explications sur des points techniques précis ...) et d'apporter éventuellement de nouvelles idées compatibles avec ses projets. Elles n'ont aucun pouvoir décisionnel. Si vous pensez posséder certaines connaissances susceptibles d'aider les élus vous pouvez solliciter rapidement votre participation aux travaux de ces commissions. (coupon-réponse p4, permanences, tél, mails).

Propreté des rues :

Nous vous rappelons que chacun(e) doit veiller au bon entretien de son trottoir et du caniveau au droit de son habitation. Malheureusement, nous constatons que nombre de propriétés ne respectent pas ces obligations (végétation envahissante ou laissée en dépôts plusieurs jours , papiers, cartons, plastiques éparpillés...) . Notre employé communal ne peut pas entretenir tout le village, d'autant qu'il n'a pas pu travailler pendant le confinement ! Toutefois son aide peut être sollicitée par les habitants âgés, handicapés ou pour les logements vacants.(se renseigner en mairie auparavant). Si chacun d'entre nous remplit normalement ses obligations, notre commune retrouvera vite un aspect plus accueillant et nous pourrons envisager des actions de fleurissement et d'embellissement.

Nous tenons à féliciter M COUSIN qui avait hâte de reprendre son activité et pour l'ardeur qu'il met à la tâche, surtout dans les conditions actuelles (sans produits chimiques, terre très sèche, hautes herbes...), Il est par ailleurs bien occupé pour l'entretien des bâtiments et nous prépare quelques « réalisations surprises ».

Nuisances sonores :

Nous vous rappelons que les bruits liés aux activités de jardinage, bricolage, loisirs et jeux d'extérieur... sont gérés par le règlement sanitaire départemental. Ils sont autorisés dans certaines plages horaires et doivent rester supportables. En semaine : 9h à 12h /13h30 à 19h30 Samedi :9h à 12h /15h à 19h Jours fériés : 10h à 12h. Faisons donc preuve de civisme en évitant de démarrer une tondeuse en plein heure de repas, de faire rugir inutilement un moteur de moto...

Crise sanitaire :

Nous espérons que les masques distribués vous font bon usage et nous vous encourageons à ne pas laisser baisser votre vigilance. Nous tenons à remercier une fois encore les couturières et couturiers bénévoles qui ont œuvré vite et bien pour assurer notre protection (voir p4). Malheureusement, le virus est toujours bien présent même s'il semble marquer le pas et nous devons continuer à penser aux gestes barrières. Ce n'est pas encore le retour à la vie d'avant ! Restons donc prudents.

Merci à ceux qui ont exprimé leur gratitude et leurs encouragements aux personnels soignants, aux services d'urgence, de ravitaillement, de transports de produits de première nécessité... pendant les semaines de confinement. Cela nous a permis de découvrir des talents « cachés » de musiciens chez certains et ce fut bien sympathique!

Un merci particulier à M PILLON François qui a fait sonner la cloche de l'église chaque soir à 20h et a trouvé le « filon » pour les masques en kits !

Nécrologie ;

Mme CREVECOEUR Marcelle, doyenne de notre village, vient malheureusement de quitter ce monde à quelques semaines de ses 98 ans. Son époux a participé longtemps à la vie communale, en particulier au Conseil Municipal et le Club des Aînés, et nul doute qu'elle l'a bien soutenu. Nous avons donc une pensée particulière pour toute sa famille à qui nous présentons nos sincères condoléances.

Aménagement sanitaire de la mairie et de l'agence postale:

Notre secrétaire Sophie a fait preuve d'efficacité et de conscience professionnelle en suivant les dossiers communaux en télétravail. Elle vient de retrouver son poste en mairie, bien protégée par un aménagement en plexiglas. Nous avons la même reconnaissance pour Pauline, employée de l'agence postale qui, elle aussi, a retrouvé son lieu normal d'activités professionnelles mis en sécurité. Il est à noter que ces protections ont été réalisées bénévolement par M PERRIN Denis que nous remercions pour ce geste généreux.

Mairie

Agence postale

Le Maire :

Joël WALLET

(Voir au dos)

- Mme CARPENTIER Laurence
- Mme CADET Vinciane
- Mme CHOVAUX Michèle
- Mr CHIVOT Saëns
- Mme CHAVERON Colette
- Mme SIADLAK Régine
- Mme LHOTE Karine

Pour vous remercier, Mmes et MMs les couturiers ainsi que M PERRIN.

- Mme SALOMÉ Patricia
- Mme DHEILLY Audrey
- Mme TICHON Catherine
- Mr FOURNIER Quentin
- Mme VERBRAEKEN Laudine
- Mme PILLON Maryse
- Mme BINET Anne-Marie et Diane
- Mme SIMON Véronique
- Mme LARTIGAU Patricia
- Mme KUNNERT Françoise
- Mme LOGER Brigitte
- Mme LOUCHERON Marie-Christine

Coupon réponse à retourner en mairie si vous désirez vous inscrire.

Mme Mr.....souhaite être retenu(e) pour participer aux réunions de (du) :

CCID CCAS *Marais-Environnement-Cimetière*, *Fêtes et cérémonies* *Patrimoine-Bâtiments-Voirie-Sécurité*